



Belgeo

Revue belge de géographie

2 | 2018

Patrimoine, environnement et développement : sens et contresens pour l'espace rural en Afrique

De qui l'espace rural – en Afrique intertropicale – est-il le patrimoine ?

The heritage of whom is the rural space in intertropical Africa?

Bernard Charlery de la Masselière



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/21053>

DOI : 10.4000/belgeo.21053

ISSN : 2294-9135

Éditeur :

National Committee of Geography of Belgium, Société Royale Belge de Géographie

Référence électronique

Bernard Charlery de la Masselière, « De qui l'espace rural – en Afrique intertropicale – est-il le patrimoine ? », *Belgeo* [En ligne], 2 | 2018, mis en ligne le 15 octobre 2018, consulté le 05 mai 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/21053> ; DOI : 10.4000/belgeo.21053

Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2019.



Belgeo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

De qui l'espace rural – en Afrique intertropicale – est-il le patrimoine ?

The heritage of whom is the rural space in intertropical Africa?

Bernard Charlery de la Masselière

- 1 Rappelant les trois moments du regard que la société française a porté en un siècle sur la terre, les campagnes et l'agriculture, Philippe Perrier-Cornet, dans un contexte contemporain de « désagricolation » relative, pose en titre et en conclusion d'un ouvrage de la Datar de 2002 la question « A qui appartient l'espace rural ? ». Quand il s'agit d'orienter le développement de cet espace, l'action publique est confrontée à une vision plurielle sinon contradictoire de ses usages et de leurs légitimités, qui, d'une façon ou d'une autre, renvoie à ses différentes formes de représentations et d'appropriation, et donc à l'idée de patrimoine. Est-il possible d'« organiser la coexistence et l'intégration de ces usages » dans des espaces où s'affrontent des logiques de pouvoir complexes à l'articulation de plusieurs échelles géographiques et dans la profondeur d'une histoire souvent conflictuelle ?
- 2 Même si les environnements au sens large sont différents et si les acteurs et territoires ne se positionnent pas de la même façon dans une histoire sinon commune du moins parallèle, la question de Philippe Perrier-Cornet doit être posée à propos du développement rural de l'Afrique intertropicale. On peut là aussi la situer dans un contexte de ce que Deborah Bryceson (1997), par référence à la Tanzanie, appelle la « désagrarianisation », remettant en question une représentation de l'Afrique encore très rurale si ce n'est ruralisante. La vision d'un paysan africain immobile au milieu d'un ordre immuable et vivant depuis des millénaires avec les saisons sert encore de paradigme à de nombreuses analyses des situations – de conflits en particulier – contemporaines. Pour les sociétés agraires africaines, l'attachement à la terre tient historiquement lieu de socialité : l'idée patrimoniale renvoie surtout à l'espace lignager ou clanique, qui témoigne de la façon dont, avant la colonisation, se sont ajustés espaces de vie et groupements sociaux (Charlery de la Masselière, 2014). La notion de terroir a marqué

cette forme d'appropriation de l'espace par l'agriculture, sur des surfaces travaillées et pour lesquelles, « à titre individuel, familial ou lignager, les membres du groupe disposent d'un droit opposable... à un utilisateur extérieur au village ou à la communauté » (Pélissier, Sautter, 1970, p. 23) même si « de l'espace proprement agraire d'une communauté, comportant avant tout juridiction sur le sol cultivable, à celui qui n'en est que la projection politique ou rituelle, on passe par une variété de combinaisons et de dosages, dont l'ambiguïté laisse le géographe indécis » (*ibid.*, p. 25). La notion de terroir ne doit pas se confondre avec celle d'un espace approprié, exclusif et fermé. Il faut la rattacher à la notion de mobilité dans le mouvement continu de constitution et de renforcement des sociétés locales dans leur rapport à l'espace. En ce sens, il faut lier la notion d'appartenance et donc de patrimoine à celle de ressource (François *et al.*, 2006), d'autant plus que les espaces ruraux sont de plus en plus convoités au Nord comme au Sud. En tant que tels, ils font face à des défis contradictoires : entre développement économique et gestion environnementale, entre renforcement des identités locales et mobilité géographique, entre besoin d'intégration et de cohésion territoriales et accroissement des inégalités sociales et spatiales, etc. Quand l'espace local s'ouvre, si tant est qu'il ait été totalement borné, se pose alors la question de l'intégration structurelle de ses populations et de ses ressources à d'autres échelles, à d'autres façons de pratiquer l'espace et d'user du monde. Les patrimoines et environnements hérités sont alors des ressources potentielles pour positionner les acteurs locaux sur des échiquiers politico-économiques qui les dépassent souvent. On peut alors reposer la question : « De qui l'espace rural est-il le patrimoine ? », le singulier utilisé pour « espace » renvoie ici à une ambition formelle et généraliste, sachant cependant qu'elle ne peut contenir toute la diversité et les spécificités des espaces ruraux de l'Afrique intertropicale. L'objectif est ici de montrer comment, sur un peu plus d'un siècle, l'idée patrimoniale passe d'une logique locale à une logique plus globale où elle est elle-même objet de compétition.

Mobilité et attachement au lieu : fondement du patrimoine local

- 3 Si l'on se réfère aux études menées dans les années 1960 sur les structures agraires au Sud du Sahara, on constate que, hormis dans quelques espaces montagnards déjà densément peuplés, la question de la propriété de la terre en tant que telle se pose peu. Ce qui est en jeu, c'est le mode de gestion des personnes et des espaces « dans leur devenir ». La terre est souvent et par principe inaliénable, et les domaines fonciers relèvent de la compétence des lignages ou des segments de lignages : approche collective donc qui doit garantir l'accès des forces vives au sol en tant que moyen d'existence sinon de production. Il faut rappeler que l'Afrique intertropicale entre dans la transition démographique entre les deux guerres, d'abord lentement, puis de façon plus rapide vers la fin des années 1950, avec un effet direct sur l'accroissement de la population et, dans une Afrique majoritairement agricole, sur celui des densités rurales. La plupart des études menées dans les années 1960 relate ce phénomène à travers l'exiguïté des terres, la saturation des terroirs, la pénurie d'un espace vital, la faim de terres, etc.
- 4 Avant d'évaluer ce problème de la terre et de sa rareté, qui obsède aujourd'hui la question rurale, il faut revenir à ce moment initial d'appropriation et de construction des territoires au cours duquel, dans de très nombreuses sociétés agraires d'Afrique, la mobilité et la migration des populations, en favorisant la fragmentation des groupes

parentaux, permettaient d'éviter la création de fronts internes (fragmentation) aux unités de production déjà établies. On peut inscrire cette logique de frontière agricole, qui est aussi une frontière sociale, valorisant le statut de « premier arrivant » ou de « conquérant », dans la continuité de l'extension d'un ordre spatial (clanique, lignager, ...), mais aussi comme rupture dans cet espace d'ordre initial avec la création de nouvelles références identitaires. Ainsi écrit Michel Adam à propos des Kikuyu du Kenya : « Comme la tradition et l'histoire le confirment, si la partie familiale du territoire assigné (*githaka*) ne fait qu'un avec l'identité lignagère (laquelle ne peut être acquise sans attache foncière), les conditions démographiques et sociales de l'héritage ont fait de la conquête de la terre une sorte de nécessité pour la majorité des descendants. [...] Débordant au-delà de ces mêmes territoires (vallée du Rift, plateau de Laikipia), l'émigration kikuyu repousse aujourd'hui beaucoup plus loin des frontières faussement tenues pour 'traditionnelles' » (Adam, 1997, p. 45). Rien n'est donc figé ni gravé dans la logique d'un temps immémorial. Ce qui peut être acquis et incorporé à des degrés divers dans des unités de type patrimonial se trouve à un moment ou à un autre injecté ou réinjecté dans le circuit des jeux de pouvoir. Les systèmes ont ainsi évolué au cours d'une histoire souvent conflictuelle jusqu'à créer sur une même parcelle une superposition des droits fonciers parfois difficile à dénouer (Charlery de la Masselière, 1986). Cette complexité justifiera de la part des pouvoirs qui vont se succéder toute volonté de refondation ou de modernisation du système foncier sous couvert de « rationalité » technique au service du développement.

- 5 En ce sens, et au-delà de la question de l'héritage foncier ou de façon plus large de l'accès à la terre, que peut-on alors nommer « patrimoine » ? Historiquement, c'est à travers la souplesse des droits coutumiers, quelle que soit leur nature, que se définissaient identités individuelles et collectives, hiérarchies sociales et exercice du pouvoir, dans la profondeur et l'ampleur généalogique des groupes de parenté, dans les rapports de genre, dans la succession des générations ou encore dans les relations de clientèle et de gouvernement. On trouve ici le fondement de la valeur patrimoniale de la terre dans l'Afrique intertropicale agricole, qui définit le caractère familial des unités de production sur lesquelles les politiques agricoles appuieront le développement (Charlery de la Masselière, 2002). Cette référence identitaire intègre la valeur d'usage comme principe élémentaire de la distribution saisonnière des terres au sein des unités lignagères, en fonction des situations démographiques et des contraintes environnementales. L'objectif est ici d'assurer la reproduction du groupe et de chacun de ses segments, mais aussi de permettre à l'individu d'accomplir son « dessein social » (Adam, 1997, p. 46). Cependant, il n'y a pas d'assignation stricte à un lieu donné sous couvert de valeur patrimoniale. La terre n'est pas un simple objet matériel qui prendrait sens, fonction et valeur hors de la nature sociale et symbolique de l'espace et du temps dans laquelle elle s'intègre. Toucher au système foncier, c'est toucher aux mécanismes de la reproduction sociale. La terre a pu ainsi 's'emporter avec soi' dans un parcours migratoire ou ambulatoire si celui-ci offrait les réponses et moyens du développement individuel et/ou collectif.
- 6 Pour les sociétés africaines anciennes, la récurrence des grandes sécheresses et autres accidents climatiques a souvent marqué la chronologie du temps historique. En Afrique, l'agriculture est essentiellement pluviale, donc soumise au rythme et aux caprices des saisons. D'une façon générale, les pratiques agricoles ont maintenu un équilibre fragile face aux perturbations des environnements, même si les réponses apportées par les paysans ont témoigné d'une habilité à intégrer ces contraintes dans la complexité de leur

propre changement technique et social. Il n'y a pas de nature hors du « système dans lequel l'homme définit la somme des rapports qu'il entretient avec le monde » (Thomas, Luneau, 1980, p. 130). La nature est la nature de l'homme ; elle est « au centre de son monde et c'est lui qui lui donne sens » (*ibid.*). Dans les sociétés rurales africaines, le rapport entre l'homme, la nature et l'espace renvoie à la complexité des rapports sociaux, et la finalité du labeur dans ce rapport à la matière est bien de s'inscrire dans l'ordre social et symbolique et de le reproduire. Plus que la terre *stricto sensu*, c'est l'environnement social global, dans ses capacités de stabilité ou de changement, qui donne la totalité de son sens à l'idée patrimoniale. Lier celle-ci à la simple préservation, reproduction et valorisation de ressources naturelles et/ou territoriales relève d'autres formes de représentations de l'espace et détourne l'engagement du labeur humain vers d'autres finalités, où exploitation de la nature et exploitation du travail sont intimement associées.

Territorialisation et dépossession : la captation de l'idée patrimoniale

- 7 Comment parler de dépossession alors que, comme l'écrivait Catherine Coquery-Vidrovich (1976), il y avait en Afrique noire une absence généralisée de l'appropriation privée du sol ? La question du patrimoine ne se limite pas à l'héritage foncier, mais renvoie à des considérations autant culturelles que culturelles, c'est-à-dire agricoles. « Une société est censée perdre sa raison d'être lorsque son cœur matériel, les connaissances qu'elle détient, les productions grâce auxquelles elle entretient ses institutions civiles et préserve son genre de vie, sont supplantés par des connaissances et des productions qu'elle n'est pas en mesure de se procurer » (Moscovici, 1977, p. 8). Au tournant du 20^{ème} siècle, pour des raisons liées entre autres à la baisse de la rente foncière en France, aux principes de l'héritage foncier qui exclut les cadets en Angleterre ou encore à l'exiguïté du territoire comme en Belgique, l'enjeu de la colonisation européenne est bien d'ouvrir un nouvel espace à la valorisation capitaliste des ressources productives, dont la terre et le travail. C'est ainsi que « La domination durable de sociétés majoritairement rurales et non occidentales, leur mise sous tutelle et leur transformation plus ou moins profonde est [*sic*] à l'origine d'une structuration caractéristique d'un immense espace d'énonciation du Progrès [...] » (Poncelet, 2008, p. 12). La faible évidence de la propriété du sol a permis au colonisateur de justifier sa mainmise sur ce qu'il considérait être des « terres vacantes ». En fait ce n'est pas la propriété de la terre qui porte la dimension patrimoniale, mais la capacité à la préserver et à la mettre en valeur. C'est sur cette base que les paysans africains ont été déposés de leurs « terres ». Aux premiers temps de la colonisation, l'économie de traite laissait peu de place à l'indigène dans son projet de mise en valeur agricole. Cette exclusion s'est traduite concrètement par la séparation des espaces de production et la mise en place d'un système dualiste opposant secteur de plantations, grandes fermes et territoires de grands projets d'un côté, terres villageoises ou de collines de l'autre, avec comme principe de 'maintenir les indigènes/paysans à leur place' dans le salariat agricole ou dans l'agriculture de subsistance.
- 8 Entre les deux guerres, face à la crise démographique – et donc de la main-d'œuvre – liée au sous-peuplement global de l'Afrique intertropicale, le débat colonial fait émerger la nécessité d'un développement de l'agriculture dite indigène, qui s'impose à partir de la

grande crise des années 1930 qui affecte particulièrement l'économie de plantation. En ce sens, comme l'écrit Marc Poncelet à propos du Congo belge, « le thème des terres vacantes est [...] revu à la lumière des thèses défendues par Van der Kerken, comme juriste et comme ethnologue, et selon lequel les indigènes ont des droits sur l'ensemble des terres » (*ibid.*, p. 256). L'idée est alors d'inventer une petite paysannerie patrimoniale et « moderne », sur la base d'un droit foncier impliquant une tenure individuelle de la terre. La logique patrimoniale va sortir renforcée et transformée de cette période de modernisation agricole, qui s'inscrit elle-même dans le modèle du développement colonial et néocolonial lié en grande partie à l'extension des cultures dites de rente. L'extension des terres cultivées, au détriment souvent des jachères, des pâturages et des forêts, a permis un nouvel ancrage territorial des populations migrantes, mais aussi des jeunes et des cadets. Elle a ouvert les voies à de nouvelles identités – ethniques par exemple – en survalorisant le statut des hommes et en modifiant les rapports de production, à travers la création du statut du planteur ou l'invention du modèle du petit paysan capitaliste. Toutes les tentatives d'individualisation de la tenure foncière et de sécurisation des droits ont eu comme objectif la consolidation de l'investissement productif des agriculteurs sur leurs terres et donc le renforcement du lien patrimonial et identitaire.

- 9 Dans le même mouvement, le paysan devient le fer de lance de l'Etat territorial en construction (de Koninck, 1986) dans la mesure où il étend l'espace agricole en l'investissant des cultures dont le revenu alimente les budgets nationaux. C'est le travail et les relations sociales liées au travail qui fondent toujours la légitimité du système foncier. Or, la nature du travail change avec la colonisation et l'Etat national, et ce changement s'opère par un effort continu de la part du pouvoir pour dégager la terre des rapports lignagers et intégrer la rente foncière – qui pouvait prendre différentes formes (redevances en nature, tribut, prestations sociales...) – dans le circuit de la nouvelle économie productive. A travers l'immatriculation des terres et l'enregistrement des titres fonciers, l'individualisation de la tenure foncière, bien qu'imparfaite sur l'ensemble de l'aire de l'Afrique intertropicale, a servi cet objectif. A priori, une telle sécurisation renforçait le droit des populations à la propriété foncière qui, sur la durée, s'inscrivait bien dans une logique patrimoniale. Cependant, l'enjeu n'était pas tant la propriété du sol que les modes de gestion des personnes et des espaces dans leur devenir. L'obsession de la sécurité dans les modes de tenure foncière s'est donc inscrite dans l'imaginaire de deux grandes idéologies qui ont marqué les stratégies de développement rural en Afrique : l'idéologie de la subsistance technicienne et ruralisante, à partir de laquelle les agronomes ont redéfini la matière et la nature du travail agricole ; l'idéologie de la marchandise, libérale et globalisante, à partir de laquelle les économistes ont réorienté la finalité et le mode d'organisation du travail agricole à travers la référence unique à l'exploitation agricole individuelle. Le modèle du développement a ainsi consisté à mettre en compatibilité le fonctionnement endogène des sociétés agraires, les nécessités de l'Etat territorial et les orientations du marché.
- 10 Une nouvelle alliance oriente désormais la logique patrimoniale, alliance asymétrique qui lie le paysan et l'Etat. Dans la plupart des pays, l'Etat a conservé la propriété éminente sur le sol. Cela signifie que l'Etat a toujours la possibilité, légale et/ou autoritaire, de distribuer ou de redistribuer la terre en fonction des impératifs du développement, mais aussi de ses propres intérêts et des intérêts de la classe dirigeante. Le caractère patrimonial de la terre n'existe que si l'on a la possibilité de mettre en valeur (« La terre à

celui qui la travaille ! ») sur la durée et, en particulier, d'une génération à l'autre. L'Etat s'est arrogé cette fonction et l'idée patrimoniale a ainsi glissé de l'échelle locale à l'échelle nationale. Ce glissement s'est justifié idéologiquement en partie par la disqualification permanente des capacités de l'agriculteur africain à entrer dans la modernité agricole et à mettre en valeur les ressources du sol. J'ai montré ailleurs (Charlery de la Masselière, 1997, 2014) les ambiguïtés du discours du développement, et donc du développement lui-même, sur la nature et la technique, et sa fonction excluante. Les écrits critiques sur le développement des années 1970 avaient déjà analysé « les limites écologiques et sociales de l'application des techniques agronomiques vulgarisées », au Sahel par exemple (Comité d'information Sahel, 1975), et la nécessité de la reproduction non marchande du groupe domestique comme condition de la sous-évaluation des cultures dite de rente (arachide au Sénégal par exemple). Le risque foncier de ne pas être en adéquation avec les nouvelles règles qui, de façon légale et coercitive, s'imposent à tous, entraîne l'agriculteur dans un véritable engrenage : s'il ne valorise pas sa terre, il prend le risque de la perdre, et s'il ne la valorise pas correctement, il prend le risque de perdre les moyens de le faire ; le paysan sénégalais qui ne pouvait payer ses dettes liées à l'arachide, se voyait interdit de ristournes et perdait ainsi en partie la possibilité d'acquérir de nouveaux moyens de production (machines, semences, etc.). Ces processus ont entraîné la dévaluation du rapport traditionnel à l'espace et des valeurs sociales et symboliques qui lui étaient attachées, dans la mesure où l'espace de référence était discontinu, élastique, faiblement matérialisé, espace de relation plus que de contenu. La reconnaissance sociale et patrimoniale ne passe plus d'abord par la complexité des alliances claniques et lignagères ou du système de parenté, mais par l'emprise territoriale directe, par l'exploitation du sol.

- 11 Par ailleurs, cela a remis en question la logique patrimoniale dans le rapport entre les générations. Les cultures coloniales pérennes ont ainsi redessiné le cadre patrimonial dans lequel l'économie domestique (la parcelle de caféier, de théier, etc.) se déploie de deux façons, en en faisant :
 - 12 - Le moyen d'élargir l'univers social des « pères » par leur inscription dans un réseau de clientèle à travers l'organisation de la filière. L'articulation des dynamiques individuelles au projet national est passée essentiellement par l'encadrement des filières et l'organisation des échelons administratifs. Le système coopératif en particulier a intégré tous les éléments de la fonction patrimoniale assurée autrefois dans le cadre clanique ou lignager. Il est devenu le lieu privilégié de l'alliance, de la solidarité, de la redistribution, de la protection et de la promotion. Les liens tissés ici ou là entre le mouvement coopératif et les mouvements nationalistes témoignent, à l'aube des indépendances, de cette articulation entre les échelles et les niveaux d'encadrement ;
 - 13 - Le témoin de la transmission intergénérationnelle, en particulier sur les terres nouvelles gagnées aux marges des terroirs vivriers ou sur de nouveaux fronts. Mais très tôt, ce processus de transmission a changé d'échelle, quittant les limites de l'exploitation familiale. On sait combien les revenus des cultures pérennes ont servi à financer la scolarisation des jeunes, leur ouvrant des voies de sortie de l'agriculture, en particulier dans les métiers urbains, de la fonction publique entre autres. Cette priorité de la réallocation des revenus – qui, rappelons-le, sont restés pour la plupart des petits producteurs, relativement modestes – s'est faite au détriment de l'investissement direct dans les cultures pérennes et de l'anticipation de leur renouvellement au bout du cycle végétatif des arbustes (Charlery de la Masselière, 2001).

- 14 La période du développement, des années 1930 aux années 1980, a donc produit un maillage territorial et identitaire contraignant qui, bien que fondé sur une logique de sécurisation foncière, a entraîné l'affaiblissement des groupes locaux dans leur rapport à l'espace. La perte d'une autorité collective sur les attributions foncières par la dévalorisation symbolique du rapport à la terre a renforcé les tendances particularistes et individualistes, et accentué les inégalités. Face aux contraintes dans l'emploi de la force de travail, les populations rurales ont répondu par l'accroissement de la mobilité : migrations des jeunes, des clients fonciers, des femmes, des agropasteurs, etc.

Absorption du local dans le global : déconnexion et conflits

- 15 La fin du 20^{ème} siècle a été marquée par plus d'une décennie de crise et de précarité pour l'ensemble des populations rurales et urbaines en Afrique intertropicale. La crise appelle l'innovation qui elle-même suppose un décloisonnement qui rend les relations sociales plus nombreuses et qui intensifie l'interaction sociale. Les individus sont ainsi appelés à investir des lieux multiples, d'autant plus que le lieu d'origine n'offre plus la possibilité ne serait-ce que de la simple survie. L'accélération du renouvellement des générations, due à la dynamique démographique du continent – une population jeune, deux voire trois générations actives en même temps – enrayer la logique même de l'héritage, alors que parallèlement la terre se fait rare. La mobilité spatiale et/ou sociale s'impose et l'interaction qu'elle produit entre des lieux diversifiés, lieux d'activités économiques ou d'investissement social, est propre à chaque trajectoire individuelle. Le caractère patrimonial du petit paysan localisé se dilue ainsi dans l'individualisation des itinéraires ouverts sur des voies multiples d'identification.
- 16 « Vers la fin de l'Etat forestier ? », « la fin des territoires nationaux ? », « la fin d'un système économique-politique », des titres d'articles ont au tournant du 21^{ème} siècle posé directement ou indirectement la question du territoire dans sa référence à l'Etat. Par ailleurs, à partir des années 1980, la déprise financière des bailleurs de fonds et l'arrêt brutal de l'aide et des grands projets de développement à finalité agricole et rurale ont mis à nu la violence cachée faite aux paysans dans le cadre même de la modernisation. Les violents conflits qui ont marqué la décennie 1990 témoignent d'un processus de dérivation identitaire que les apprentis sorciers de l'affrontement ethnique ont su manipuler, en particulier auprès des jeunes ruraux sans aucun avenir agricole. L'expérience de terrain renvoie à une très grande complexité de ces identités fragiles qui se déconstruisent et se reconstruisent sur des temporalités elles-mêmes difficiles à mesurer : moins soumises à l'autorité et à la régulation des Etats-nation ou du pouvoir local, qu'il soit familial ou villageois, découplées des espaces de la production économique ou fragmentées entre ces différents espaces, survolées par l'espace global de l'information, les identités culturelles vont se déployer selon des logiques de plus en plus autonomes et précaires. La fragmentation se vit à plusieurs échelles, mais d'abord sans doute à l'échelle domestique de la proximité : entre générations, entre hommes et femmes, entre parents et voisins. A l'échelle nationale, comme l'écrit Jean-Pierre Chauveau (2000, p. 117) à propos de la Côte d'Ivoire, « le contexte de crise économique, politique et sociale a définitivement sapé les bases antérieures du pacte implicite qui liait l'Etat aux principaux groupes d'acteurs concernés par les enjeux fonciers » et « la question foncière implique bien d'autres catégories sociales que les producteurs ruraux et

l'Etat, et bien d'autres enjeux que les ressources foncières ». Les tentatives de « retraditionnalisation » (*ibid.*, p. 114) de la question foncière ou, plus largement, de réarrangement des modes d'accès à la terre à l'échelle locale, dans un contexte de plus en plus compétitif, se heurtent à la nécessité de reprise du contrôle territorial par un Etat néo-patrimonial d'autant plus autoritaire que la crise a sapé son hégémonie d'intervention et son ancrage local. Avec la croissance des villes, la démultiplication des acteurs à toutes les échelles et la globalisation des échanges, les intérêts de l'Etat ne reposent plus sur le compromis social et territorial qui avait fondé le moment historique du développement colonial et néocolonial. Les grands enjeux qui construisent les référentiels de l'action publique et privée ont désormais une dimension globale (changement climatique, sécurité alimentaire, croissance économique, etc.). L'environnement de la production et des existences locales est alors surdéterminé par des logiques souvent déconnectées de cet environnement : les grandes conventions internationales par exemple imposent aux populations locales leurs propres « agendas » sans considération particulière de leurs urgences et de leurs contraintes. La sécurité alimentaire est un enjeu planétaire et les stratégies dans ce domaine relèvent autant de l'intérêt financier sectoriel (comme l'investissement de fonds souverains ou privés dans les terres arables en Afrique) que du bien commun de l'humanité (patrimoine mondial de l'UNESCO). La question ne relève plus strictement du cadre national ni de l'évolution du compromis territorial entre l'Etat et la paysannerie, si tant est qu'il existe encore. La réactivité des différentes catégories de ruraux à ces forces qui les absorbent et les contraignent dans leur organisation interne, prend des formes multiples, entre action individuelle et mouvement collectif, qui témoignent toutes de la vitalité d'un monde qui se construit dans l'urgence et sur le temps long entre ruralité et urbanité.

- 17 Dans ce contexte de globalisation très libéral, le paysan d'Afrique intertropicale est maintenu dans un projet de subordination et de déconnexion, qui lui ôte toute légitimité à défendre sa propre conception du rapport à l'espace et à son environnement face à la façon dont les forces internationales avec l'aide de l'Etat national « localisent » les grands enjeux transnationaux sur la nature et sur la production agricole. Le développement « territorial » au sens où il est entendu en Europe, celui qui défend entre autres la ruralité des territoires, leur histoire et leurs aménités propres, n'existe pas en Afrique intertropicale. Ce que Deborah Bryceson appelle « désagrianisation » rend compte de cette déconnexion entre la logique agricole et la ruralité. L'idée patrimoniale est ainsi dissoute dans une compétition pour l'accès aux ressources, qui relève elle-même d'un paysage institutionnel complexe au sein duquel les différentes catégories d'acteurs ne s'entendent pas sur les orientations, moyens et stratégies de l'agriculture de demain. Ces ressources intègrent la terre et le travail paysan auxquels, quand cela est nécessaire et « rentable », les investisseurs obtiennent un accès à bon marché, sous différentes formes (grandes plantations, agriculture sous contrat, etc.).
- 18 La question naturelle sert également ce détournement de la logique patrimoniale vers des formes de valorisation de la ressource selon des principes qui ont changé d'échelle, mais qui ont peu évolué depuis la colonisation, sauf peut-être par un passage plus marqué d'une ressource productive à une ressource touristique. Dans un contexte de sensibilité accrue au « respect de l'environnement », la diffusion généralisée de la notion de durabilité et son institutionnalisation dans la rhétorique et les structures du développement ont maintenu cette dissociation entre les enjeux écologiques et les enjeux sociaux. Cette dissociation renforce souvent l'exclusion des populations locales de leur

propre environnement dès lors que ce dernier est érigé en « réserve ». Tel est l'objet des grands débats, anciens, autour de la gestion des grands parcs en Afrique de l'Est. Mais, dans un contexte où l'Afrique apparaît plus que jamais comme une immense réserve de matières premières, certaines « rares », la Nature sert de prétexte à une mainmise éminente sur les territoires, qui sert de logique « patrimoniale » à un Etat avant tout dépendant des investissements extérieurs.

- 19 On voit donc que l'idée patrimoniale est déconnectée du sens à donner aux évolutions actuelles. La production agricole comme la préservation des milieux ont été érigées en processus autonomes, indépendamment du changement social qui, dans une approche territoriale, devrait leur servir de fondement. Celui-ci est aujourd'hui orienté vers une dynamique urbaine ouverte vers les espaces ruraux. Si le patrimoine est d'abord « une construction sociale », alors tout est ici à construire et à reconstruire à partir des objets multiples – dont des attributs de l'urbanité – qui composent aujourd'hui les espaces ruraux en Afrique intertropicale.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM M. (1997), « Espace et temps chez les Kikuyu du Kenya », *L'Homme*, 37, 142, p. 35.
- BRYCESON D.F., JAMAL V. (eds.) (1997), *Farewell to Farms: De-agrarianisation and Employment in Africa*, Aldershot, Ashgate.
- CHARLERY de la MASSELIERE B. (1986), « Systèmes fonciers, contraintes sociales et développement agricole au Kayor central et septentrional (Sénégal) », *Travaux et documents de Géographie tropicale*, CEGET, 55, pp.15-19.
- CHARLERY de la MASSELIERE B. (1997), « De la nature comme regret à la nature comme prétexte : l'environnement aux fondements de la crise paysanne », in SINGARAVELOU P. (dir.), *Pratique de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux*, Espaces Tropicaux, 15, DYMSET/CRET, Bordeaux, pp. 33-44.
- CHARLERY de la MASSELIERE B. (2000), « A propos de la question foncière sur les Hautes Terres de l'Afrique orientale », in NICOLAI H., PELISSIER P. & RAISON J.P. (dir.), *Un géographe dans son siècle. Actualité de Pierre Gourou*, Paris, Karthala / Géotropiques, pp. 199-203.
- CHARLERY de la MASSELIERE B. (2001), « Perte de la frontière et dérivations identitaires : les paysanneries des hautes terres d'Afrique de l'Est, entre confinement local et transgression des territoires », in BART F., MORIN S. & SALOMON J.N., « Les montagnes tropicales. Identités, mutations, développement », *Espaces tropicaux*, 16, Bordeaux, DYMSET/CRET, pp. 561-577.
- CHARLERY de la MASSELIERE B. (2002), « Paysanneries d'Afrique noire. Entre terre, terroir et territoire », *Historiens/géographes*, 379, pp. 123-132.
- CHARLERY de la MASSELIERE B. (2014), *Penser la question paysanne en Afrique intertropicale*, Presses Universitaires du Mirail, 161 p.
- CHAUVEAU J.P. (2000), « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat », *Politique Africaine*, 2, 78, p. 117.

- COMITE D'INFORMATION SAHEL (1975), *Qui se nourrit de la famine en Afrique ?*, Maspero.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (1976), « La mise en dépendance de l'Afrique noire. Essai de périodisation, 1800-1970 », *Cahiers d'études africaines*, 16, 61-62, pp. 7-58.
- DE KONINCK R. (1986), « La paysannerie comme fer de lance territorial de l'Etat », *Cahiers des sciences humaines*, 22, 3-4, pp. 355-370.
- FRANÇOIS H., HIRCZAK M. & SENIL N. (2006), « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 5, pp.683-700.
- MOSCOVICI P. (1977), *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Flammarion (Champs).
- PELISSIER P., SAUTTER G. (1970), « Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969), *Etudes rurales*, 37-38-39, pp. 7-45.
- PERRIER-CORNET P. (2002), *A qui appartient l'espace rural ?* Editions de l'Aube/DATAR.
- PONCELET M. (2008), *L'invention des sciences coloniales belges*, Karthala.
- THOMAS L.V., LUNEAU R. (1980), *La terre africaine et ses religions*, Paris, L'Harmattan.

RÉSUMÉS

Cet article réfléchit sur l'idée de patrimoine appliquée à l'espace rural de l'Afrique intertropicale sur un registre qui se veut synthétique, à partir d'une expérience de plus de trente ans d'analyses de situations locales et régionales en milieu paysan, aussi bien en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est. L'objectif est ici d'aborder, dans une perspective historique et de façon critique, les enjeux contemporains de la conservation et du développement des environnements naturels et productifs. De façon explicite ou implicite, conservation et développement mobilisent l'idée de patrimoine de façon contradictoire et à des échelles géographiques différentes, dans des contextes de moins en moins strictement agricoles où les mobilités multiples, entre ville et campagne en particulier, redéfinissent les conditions des identités individuelles et collectives.

This paper concerns the idea of heritage, with reference to the Intertropical African rural space, using a synthetic view and based on more than thirty years of experience in analyzing local peasant situations in West and East Africa. The objective is to question the contemporary challenges in conservation and development of natural and productive environments. Explicitly or implicitly, conservation and development mobilize the idea of heritage contradictory and at different geographical scales, within less and less agricultural contexts in which mobility, especially between rural and urban areas, redefine the conditions of individual and collective identities.

INDEX

Mots-clés : patrimoine, foncier, désagrarianisation, ressource, mobilité, exclusion

Keywords : heritage, land system, desagrarianization, resource, mobility, exclusion

AUTEUR

BERNARD CHARLERY DE LA MASSELIÈRE

Professeur émérite, Université de Toulouse, UMR LISST-Dynamiques rurales, charlery@univ-tlse2.fr